

4
N° 1473

Objet:

Investiture s/chef
WERABE.

TRANSMIS copie pour information au
Mwami du Ruanda en lui remettant en
annexe une copie du rapport de stage
du sous-chef intéressé.-

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT

Sé/: M. DESSAINT.

KIBUNGO



667

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
à RUHENGURI.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Me référant à votre lettre N° 690/A.I.6/02/02
du 1er mars 1956 j'ai l'honneur de vous déléguer pour
procéder à l'investiture du sous-chef WERABE de la sous-
chefferie de Gasiza (Mulera).

Je vous envoie, en annexe, 4 P.V. d'investiture
à compléter et à signer par l'intéressé après sa presta-
tion de serment.-

Les 4 exemplaires sont à répartir comme suit:

- 1) 1 ex. pour le Résident
- 2) 1 ex. pour le Mwami (à envoyer directement)
- 3) 1 ex. pour vos archives
- 4) 1 ex. à remettre à l'intéressé.-

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT,

KIGALI, le 7 mars 1956.-

N°1472

Objet:

Investiture s/chef
KABANGO, A.-

TRANSMIS copie pour information au
Mwami du Ruanda en lui remettant en
annexe une copie du rapport de stage
du sous-chef en question.-

Le Résident du Ruanda,

M. DESSAINT,
Sé/:M. DESSAINT.-

A Monsieur l'Administrateur de Territoire,

à RUHENGERI.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Me référant à votre lettre N°690/AI.6/02/02
du 1er mars 1956, j'ai l'honneur de vous déléguer pour pro-
céder à l'investiture du sous-chef KABANGO, A. de la sous-
chefferie de Rwerere (Kibali-Buberuka).

Je vous envoie, en annexe, 4 P.V. d'investi-
ture à compléter et à signer par l'intéressé après sa
prestation de serment.-

Les 4 exemplaires sont à répartir comme suit:

- 1) 1 ex. pour le Résident
- 2) 1 ex. pour le Mwami (à envoyer directement)
- 3) 1 ex. pour vos archives
- 4) 1 ex. à remettre à l'intéressé.

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT,

Objet: Document de travail pour la réunion préparatoire à la venue de la Mission française de dialogue (25 - 28 novembre 1974)

Référence: Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération
N° 633/09.03.BIO/CAB/FIN
Réunion fixée au 14 novembre à 8 heures 30).

Le Ministère de l'Éducation Nationale est concerné plus particulièrement par les alinéas 2, 3b, 5a et 5c de l'ordre du jour proposé par la France pour les entretiens avec la Mission de dialogue.

UNGO



Les questions posées dans ces alinéas concernent les 3 thèmes suivants: 1- Objectifs prioritaires en matière d'enseignement. Formes souhaitées de coopération.

- 2- Coordination des aides complémentaires.
- 3- Coopération culturelle.

I- Objectifs prioritaires en matière d'enseignement.
Formes souhaitées de coopération. (voir alinéas 2 et 5c)

L'objectif essentiel de l'enseignement est son adaptation aux réalités et aux besoins du pays, dans une perspective de développement.

Ce souci se retrouve dans les enseignements primaire, secondaire et supérieur. Les formes de coopération exprimées ici tiennent compte de ces priorités.

11- Enseignement primaire:

111- Objectifs:

La réforme envisagée se caractérise par une mutation profonde dans les objectifs de l'enseignement primaire, et une rénovation nécessaire de ses contenus et de ses méthodes.

Compte tenu des limites budgétaires du Ministère de l'Éducation Nationale, de la masse des enfants à scolariser, de la vocation essentiellement rurale du pays et de ses possibilités limitées en débouchés non ruraux, il importe que l'école primaire donne à chacun de ses élèves un type de formation parfaitement adapté aux besoins du futur citoyen.

L'école primaire sera donc essentiellement rurale. Elle visera une formation rationnelle aux responsabilités et aux tâches de l'adulte dans un monde rural en développement, tout en préparant une minorité d'enfants sélectionnés pour leurs aptitudes dans ce domaine à la poursuite d'études secondaires et éventuellement supérieures.

112- Aide actuelle de la France:

L'aide d'ores et déjà accordée par la France concerne essentiellement la formation du personnel enseignant, dans une optique de ruralisation. Le Centre de Formation Pédagogique de Butare a vu ses effectifs passer de 30 à 60 moniteurs en stage annuel de perfectionnement pédagogique orienté dans le sens de la réforme et de l'animation décentralisée des maîtres et de la population rurale.

Une cellule de préparation au recyclage généralisé des maîtres se met en place à Kigali. Elle comprend
1 vulgarisateur agricole au fait des techniques de production animale et végétale et des problèmes de commercialisation et d'organisation coopérative,
1 spécialiste de la technologie des métiers du bâtiment et 1 psycho-pédagogue.

Une autre cellule est constituée pour l'élaboration d'une méthode d'apprentissage du français - langue seconde spécifique pour le Rwanda.

113- Aide supplémentaire demandée:

Dans l'optique de la rénovation de l'enseignement primaire ruralisé et des besoins massifs en recyclage et en formation permanente des cadres et des maîtres, les requêtes précédemment adressées à la France au sujet des projets de radio scolaire et d'Ecole Normale ont été actualisées en une opération cohérente de Radio scolaire et éducative et d'Ecole Normale radiophonique.

L'aide sollicitée porte sur :

- l'installation complète d'une chaîne autonome de radio scolaire et éducative.
- la construction, l'équipement et la dotation en matériel consommable et en personnel d'une Ecole Normale radiophonique doublée d'un Centre de recyclage et de formation permanente des cadres et des maîtres de l'enseignement primaire rénové.
- la réalisation et la production des émissions radiophoniques destinées aux cadres, aux maîtres et aux élèves de cet enseignement.
- la construction, l'équipement et la dotation en matériel consommable et en personnel d'un atelier de production de documents pédagogiques d'accompagnement des émissions de radio scolaire réalisées et produites avec le concours de l'Assistance Technique Française.

Rappelons nettement que cet outil moderne de diffusion ne sera pas mis au service d'un enseignement formel de type traditionnel et de contenu classique. Il sera tout au contraire le soutien privilégié d'une éducation, tant extra-scolaire que scolaire, axée sur les besoins du pays en matière de développement. Les opérations intéressant la promotion du milieu (formation de techniciens et vulgarisation agricole et artisanale notamment) en seront les premiers bénéficiaires. Il est important de souligner la polyvalence de cet outil,

qui interviendra ainsi avec efficacité et opportunité dans une perspective à la fois verticale et transversale.

12- Enseignement secondaire :

121- Objectifs :

L'enseignement secondaire, tout en préparant ses meilleurs éléments aux études supérieures, a pour vocation principale de former les techniciens et les cadres moyens de tous les secteurs de notre économie : agriculture, commerce, industrie, éducation, santé, etc.

Pour ce faire, l'enseignement à caractère général et de nature culturelle sera distribué de façon moins large, au profit de formations techniques plus directement rentables sur le plan économique et social.

122- Aide française :

La France participe au développement de ce niveau d'enseignement par une coopération de substitution appelée à disparaître (assistants techniques enseignant dans le secondaire) et par des interventions plus constructives et intéressantes à terme.

Ce sont :

- l'assistance en moyens humains et matériels à l'UNR et à l'IPN pour la formation de professeurs du secondaire.
- l'assistance en moyens humains et matériels à la section agricole du Groupe Scolaire de Butare pour la formation d'agronomes et de vétérinaires de niveau A2. L'intervention plus nette de cet établissement dans le recyclage et l'animation des maîtres du primaire ruralisé peut être envisagée.
- la fourniture de livres et de manuels aux établissements secondaires.
- la construction, l'équipement et le fonctionnement partiel du Lycée franco-rwandais de Kigali.

Il est souhaitable que ces formes de coopération soient poursuivies, intensifiées et diversifiées dans une perspective d'aide fonctionnelle au développement.

13- Enseignement supérieur :

131- Objectifs :

L'Université se doit de participer au niveau le plus élevé à l'effort national. Loin de se vouloir un temple de la science jaloux de prérogatives désuètes et cultivant en vase clos un encyclopédisme gratuit, elle constituera, selon le vœu émis par le Chef de l'Etat dans le discours qu'il prononçait à l'UNR le 1er mars "une riche pépinière de techniciens et de spécialistes autochtones indispensables au développement du pays".

132- Aide française :

Comme indiqué sous -122-, la France intervient à l'UNR et à l'IPN dans la formation des professeurs de l'enseignement secondaire.

Ce type de coopération débouchant sur des filières professionnelles encore très déficitaires doit être intensifié, afin de doter le pays des cadres que son développement exige.

Le besoin en est clairement exprimé dans le procès-verbal de la 5ème session du Comité paritaire franco-rwandais pour l'enseignement supérieur, qui s'est déroulée à Kigali le 20 février 1974.

"Le Chef de la délégation rwandaise précise que l'objectif prioritaire du Gouvernement rwandais est de former les cadres que le développement du pays exige.

L'Université du Rwanda et l'Institut Pédagogique National participent, à des degrés différents, à cet objectif. La première, outre sa mission de fournir des cadres supérieurs à tous les autres secteurs de développement, forme des maîtres du 2ème cycle du secondaire, tandis que le deuxième (forme) des maîtres du 1er cycle du secondaire..."

Toujours dans la même optique, le Comité paritaire a pris la décision d'envisager l'envoi d'une mission d'experts français chargée d'étudier la nouvelle orientation de la Faculté des Lettres et ses relations avec la Faculté des Sciences de l'Education dont la création est envisagée.

Une mission était demandée également pour préparer l'intervention française en matière d'enseignement des techniques d'administration et de gestion dans un Institut d'Administration de haut niveau.

Ces missions répondent à un besoin pressant. Elles doivent être mises en route d'urgence. Leurs membres seront choisis avec soin pour leur compétence réelle dans les domaines concernés, dans le respect des orientations définies plus haut.

Dans un ordre d'idées voisin, il est souhaitable que la France apporte son aide en personnel et en moyens financiers à des recherches fondamentales et appliquées pouvant contribuer à terme au développement du pays.

Concernant les bourses d'enseignement supérieur, il est souhaitable qu'elles soient attribuées sur place, chaque fois que la possibilité de formation envisagée existe dans le pays.

2- COORDINATION DES AIDES COMPLEMENTAIRES : (voir alinéas 3b et 5a)

On se contentera dans ce chapitre d'énoncer les principes suivants, applicables à toutes les opérations nécessitant la collaboration de plusieurs assistances techniques :

- 21- la collaboration de plusieurs aides bi - ou multilatérales peut être nécessaire pour des opérations exigeant des moyens humains, techniques et financiers très importants.
- 22- le succès de ce type d'opérations repose sur l'exécution parfaite par chaque partenaire de la tâche dont il est chargé. Cela implique l'établissement d'une programmation et d'un cahier de charges rigoureux précisant la responsabilité de chacun pour la cohérence de l'ensemble. Une commission de coordination présidée par l'Autorité rwandaise compétente veillera en permanence à cette coordination, afin d'éviter tout risque de double emploi, voire de divergence. Elle se réunira à une périodicité déterminée à l'avance et chaque fois que besoin sera.
- 23- Il est souhaitable, chaque fois que faire se peut, que les différents volets d'un projet pris en charge par plusieurs assistances techniques constituent des unités autonomes susceptibles d'être opérationnelles indépendamment du fonctionnement de l'ensemble.

Ces principes sont valables également pour le domaine culturel (voir -3-)

.../...

Le projet français de radio scolaire et éducative décrit sous--113- illustre bien ce qui précède. En effet, la France prendrait en charge, outre le fonctionnement de l'ensemble du volet primaire rénové (émissions et documents d'accompagnement), l'installation complète d'une chaîne autonome de radio scolaire et éducative.-

Ainsi la radio serait opérationnelle pour le primaire avec la seule coopération française, tout en constituant un outil ouvert à d'autres assistances pour les enseignements secondaire et supérieur et les secteurs parascolaire et culturel.-

3- COOPERATION CULTURELLE (voir alinéa 5c)

31- Objectifs :

A la fois résultante des étapes marquantes d'un patrimoine lentement forgé dans le passé et valorisé à bon escient, assimilation personnalisée d'apports d'autres civilisations et encouragement hardi mais éclairé des promesses du futur, la culture rwandaise doit se présenter comme l'expression originale du génie national.-

Ainsi définie comme une dialectique permanente entre des valeurs de conservation et des valeurs de création, la culture fera l'objet d'une politique harmonieuse et cohérente qui lui permette de contribuer puissamment au développement du pays, dont elle doit être à la fois le moteur et le garde-fou.-

32- Aide Française :

La coopération en matière culturelle s'inscrira dans ce cadre général. D'une manière plus concrète, elle devrait porter sur les points suivants:

- 321- Attribution de bourses de formation et de recherche à des chercheurs de haut niveau, pour faciliter la découverte, le recensement, la restauration et la mise en valeur du patrimoine artistique et culturel du pays.-
- 322- Aide à la promotion de la culture et de l'art rwandais sur le sol national, en France et éventuellement dans d'autres pays d'expression française, par l'organisation d'expositions, de festivals, de tournées, etc, ou le soutien à ces manifestations.-

Le Rwanda sait gré aux services Culturels de l'Ambassade de France pour les efforts déjà entrepris dans ce sens et souhaite leur intensification.-

- 323- Encouragement de l'ouverture à des formes culturelles étrangères d'expression française et de leur diffusion dans le pays, par des spectacles, des circuits de films, des créations et équipements de bibliothèques etc.

Les Services Culturels de l'Ambassade de France consentent un effort important dans ce domaine, notamment par l'organisation de circuits de films dans les préfectures, la présentation de spectacles culturels de haute qualité, la dotation en livres des bibliothèques d'établissements d'enseignement secondaire et supérieur et la mise en place d'un circuit de "valises culturelles".-

26.04 FABRICATION DU BETON

(1) FLUIDICITE - PLASTICITE

Le béton est suffisamment plastique et après mise en oeuvre assez compact pour assurer le bon enrobage des armatures et éviter leur oxydation.

(2) MALAXAGE

Le béton est fabriqué mécaniquement à la bétonnière sur chantier. Sur chantier, le sable et les pierrailles sont dosés en volume, le ciment en poids. Avant le commencement du bétonnage, les brouettes ou autres moyens d'amenée des matériaux, sont soigneusement tarés en présence du surveillant des travaux.

26.05 MISE EN OEUVRE DU BETON

Le béton est employé immédiatement après sa préparation. Un béton qui n'est pas employé 40 minutes après sa préparation et rebuté et éloigné du chantier. Il en est de même de tout béton qui, endéans ce délai, aurait commencé à faire prise.

Le béton ne peut être jeté ou lancé mais doit être déposé à l'endroit ou doit être employé de manière que son homogénéité soit conservée sans altération aucune.

Le béton sera tassé par vibration.

On doit particulièrement veiller à la quantité d'eau et soigner la granulométrie et la technique de la vibration de façon à rendre le béton bien compact dans toutes ses parties et à éviter la séparation du béton en ses éléments constituant.

Les reprises que l'on évite autant que possible, sont réduites au minimum et localisées là ou elles peuvent nuire le moins à la résistance et à l'aspect de l'ouvrage; elles se font autant que possible suivant des surfaces comprimées.

Le béton posé qui montre un commencement de prise doit être soigneusement piqué, de telle sorte que sa face sur laquelle se fera la reprise soit rugueuse et ne présente aucune poussière ni aspérité détachable. Cette surface est mouillée assez longtemps pour qu'elle soit bien imbibée avant d'être mise en contact avec le béton frais.

.../...